

# ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE ET FINANCES ÉTHIQUES CONVERGENCES NATURELLES ?



## analyse

Décembre 2008

**Eric Dewaele**  
Chargé de projets SAW-B

**L**es réserves financières des entreprises travaillent-elles dans le même sens que les structures dont elles sont le fruit ? Il est des questions simples auxquelles les réponses le sont beaucoup moins. Celle qui est posée ici entre dans cette catégorie. Sous l'appellation « entreprise d'économie sociale » on trouve une grande diversité de réalités. Il peut s'agir d'ASBL des plus petites aux plus grandes avec un centrage marchand ou non marchand. Mais il peut aussi s'agir de TPE (Toute Petite Entreprise occupant quelques travailleurs) de PME (Petite et Moyenne Entreprise de quelques dizaines de travailleurs), de grandes entités ou de groupes de structures occupant plusieurs centaines de travailleurs. En outre, au fil des ans, certains opérateurs ont acquis une stabilité financière fondée sur une base de trésorerie et une capacité d'autofinancement qui représente parfois un volant relativement large et confortable.

Ainsi de nombreuses réserves financières sont placées sous de multiples formes. En la matière, les choix sont posés par les Conseils d'Administration et/ou les responsables de la gestion quotidienne. Sans prétendre à l'exhaustivité ou même à la représentativité, nous avons abordé cette question délicate avec une quinzaine de responsables d'entreprises d'économie sociale. La politique de placement financier est une matière dont on parle peu et les questions qu'elle soulève touchent souvent à des relations très sensibles au sein des équipes dirigeantes. Les débats entre administrateurs ou entre gestionnaires, ou encore entre gestionnaires et administrateurs sont, semble-t-il, parfois tendus. Dans d'autres cas, il n'y a pas de débat, simplement des usages ou des habitudes que chacun accepte de ne pas remettre en question. De toute évidence, c'est un sujet qui peut « fâcher » ou, en tous cas, créer des tensions, sources potentielles de difficultés et de conflits.

Notre but est d'alimenter une réflexion critique afin de permettre à chacun de construire sa propre opinion et de la traduire dans des pratiques compatibles avec les spécificités de son entreprise. Après quelques considérations générales relatives à l'économie sociale et à la notion d'investissement socialement responsable (ISR), nous tenterons de mettre en évidence quelques éléments qui, selon nous, peuvent aider ou, au contraire freiner, des choix de gestion susceptibles d'améliorer la cohérence entre les moyens mobilisés et les fins poursuivies par les entreprises d'économie sociale.

Lorsqu'une entreprise dispose d'une réserve financière, elle va légitimement rechercher la formule la plus avantageuse. Le choix va alors osciller entre un souci de prudence du type « bon père de famille » et la volonté d'optimiser le rendement. L'entreprise inscrite dans le cadre de l'économie sociale va-t-elle aller plus loin que cette tension entre prudence et perspective de profit ? Les dimensions éthiques et solidaires vont-elles influencer sur ses choix ?

## Finance éthique et économie sociale

Le monde de l'entreprise est aujourd'hui traversé par des courants nouveaux qui mettent en évidence une attention grandissante portée au respect de l'homme et de son environnement. De façon générale, ce vaste mouvement se définit par une responsabilisation croissante des entreprises. Dans nos régions, on parle souvent de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises). Dans certains cas, cette approche innovante ne dépasse pas le stade du marketing ou du projet fétiche destiné à marquer un emblème sans pour autant remettre en cause le fonctionnement réel de la structure. Toutefois, pour certains entrepreneurs, la prise de conscience est réelle et elle peut alors influencer la situation de façon très conséquente. Parmi les axes d'action possibles de la RSE, nous nous intéresserons plus particulièrement aux choix posés en matière d'investissement. On parle alors d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

L'ISR se définit par la gestion de fonds qui intègre des critères de nature sociale et environnementale aux critères financiers classiques. Au cours des dernières années, l'investissement socialement responsable (ISR) a fait l'objet d'une popularité croissante parmi les investisseurs. L'ISR indique que l'investisseur prend en charge une large responsabilité en matière sociale, notamment en ce qui concerne la justice sociale, les droits de l'homme et la protection de l'environnement. Un autre terme également utilisé est celui d'"investissement à triple objectif". Ce terme recouvre les différents facteurs utilisés pour évaluer la performance d'une entreprise en matière de développement durable : l'économique, le social et l'environnemental.

Jusqu'ici, les pouvoirs publics n'ont imposé aucune règle ou même aucune recommandation en matière de placements. Les responsables de la gestion des entreprises ont donc les mains libres. Il semble qu'à quelques exceptions près, tout comme c'est le cas dans la plupart des entreprises traditionnelles, la question de l'éthique des placements n'est tout simplement pas posée. La crise financière que nous vivons aujourd'hui jouera peut-être un rôle déclencheur pour certains, mais il est encore un peu tôt pour en évaluer l'éventuel retentissement. Pourtant, la question suscite l'intérêt. La nécessaire cohérence entre les finalités sociales de l'entreprise et l'utilisation de ses réserves financières fait assez rapidement l'unanimité, du moins dans le discours. Il est dès lors utile de s'interroger sur les causes de l'inertie dominante en la matière.

### Questions d'argent : tabous, discrétions et responsabilités

Nous l'avons dit, dans notre système culturel et social de valeurs, l'argent est un sujet encore très tabou. Même au sein des conseils d'administration, la question est abordée avec beaucoup de précautions et de préalables. Le développement de nouveaux projets et l'établissement des plans d'investissements qui s'y réfèrent sont souvent l'occasion de remettre ces sujets financiers à l'ordre du jour, puisqu'ils posent alors la question de l'emprunt. Là, comme ailleurs, l'obtention d'un crédit auprès d'une banque sera d'autant plus aisé qu'il est possible de donner des garanties et, là, comme ailleurs, les relations personnelles sur lesquelles des contrats de confiance peuvent s'établir jouent un rôle primordial. Il est d'ailleurs intéressant de constater que, dans certains cas, les montants empruntés sont largement garantis par les avoirs financiers de l'emprunteur.

Il n'est pas rare de trouver un banquier siégeant au sein même du Conseil d'Administration ou d'avoir « historiquement » établi une relation de confiance particulière avec le gérant de telle ou telle agence proche. Ainsi, la relation entre le, et parfois les, banquier(s) et l'entreprise est bien sûr faite de contrats officiels divers mais aussi de « gentlemen's agreements » plus difficiles à remettre en cause. Le banquier va assez logiquement tout mettre en œuvre pour soigner son client, et dans notre cas, ce bon prospect qu'est généralement l'entreprise d'économie sociale.

Pour bien comprendre l'intérêt pour un banquier d'avoir des entreprises d'économie sociale dans son portefeuille de clients, il est utile d'aligner quelques éléments. Tout d'abord, même si l'entreprise n'est que partiellement subsidiée, ce fait même représente une garantie pour l'organisme qui consent du crédit. Ensuite, d'un point de vue tout à fait pratique, être le « premier banquier » d'une entreprise

d'économie sociale, cela peut aussi déboucher sur l'ouverture d'une série de comptes courants. En effet, pour accélérer le délai de paiement des salaires, de nombreux employeurs conseillent à leurs travailleurs d'ouvrir un compte dans la banque auprès de laquelle les ordres de paiement sont effectués. Puis il y a aussi les actions de sponsoring de toutes sortes et les facilités en matière de dégagements rapides de crédits de ponts ou de caisses, par exemple. Parfois, un simple coup de fil suffit à libérer des sommes importantes, les formalités étant réglées dans un second temps.

Bref, assez logiquement, dans cette relation banque/entreprise, tout est fait par les premiers pour diminuer au maximum la volatilité du second. Dans pareil contexte, il est difficile d'évoluer vers plus de cohérence en matière d'Investissement Socialement Responsable sans remettre en cause tout cet équilibre délicat fait d'intérêts et d'interdépendances. Toutefois, sans même remettre en cause ce genre de cadre, il serait néanmoins possible et réaliste pour les entreprises d'interpeller les banquiers sur la composition des produits financiers qu'ils proposent en dépassant la simple équation prudence/profit. La plupart des banques proposent aujourd'hui des fonds éthiques, des sicav ou des portefeuilles de titres centrés sur le développement durable. Même si ces produits sont d'une valeur très inégale, si les entreprises d'économie sociale orientaient massivement leurs choix vers ces secteurs, cela contribuerait concrètement à les développer. Le Réseau Financement Alternatif propose, pour s'y retrouver, une information fouillée et exhaustive sur les produits éthiques et solidaires<sup>1</sup>.

### **Economie sociale, acteur de finance solidaire**

En adoptant un autre point de vue, il faut nuancer le tableau car bon nombre d'entreprises d'économie sociale développent, parfois depuis de longues années, des pratiques de solidarité financière par le biais de prêts accordés à des structures plus petites, ou en jouant un rôle de garant pour permettre à des acteurs économiquement plus fragiles d'obtenir du crédit. Il est fréquent aussi qu'une structure qui a acquis une certaine solidité financière donne elle-même naissance à de nouvelles initiatives qui prendront progressivement leur autonomie, tout en bénéficiant au départ d'un garant qui permettra d'atténuer la prise de risque pour l'organisme prêteur. Là encore, les relations humaines jouent un rôle de premier plan. C'est tantôt un ancien employé ou l'ancien directeur parti pour créer une nouvelle entreprise qui demande de l'aide à ses anciens collègues, ou encore il s'agit de tel administrateur, par ailleurs investi dans un autre projet, qui propose une aide. La grande majorité des dirigeants d'entreprises ont déjà vécu ce type de situation.

Pour de nombreuses entreprises arrivant à un stade de maturité qui leur permet de concevoir une politique de gestion financière moins influencée par les urgences impératives, les choix d'investissements vont souvent se tourner vers l'investissement immobilier. Généralement, la préoccupation centrale et légitime sera d'acquérir ou de construire les bâtiments qui vont abriter les outils de production. Mais ces acquisitions peuvent aussi inclure le développement d'autres types de projets, comme par exemple du logement à vocation sociale et du logement de transition, ou encore de l'espace bureau loué à des associations et entreprises plus petites. Cela peut, là aussi, être une forme de solidarité financière.

Enfin, il est primordial de souligner le fait que le secteur de l'économie sociale compte en son sein des acteurs financiers spécialisés. De petites initiatives d'épargne de proximité pratiquent du financement solidaire depuis de longues années. « Les écus baladeurs », « Le pivot », « la fourmi solidaire », « la bouée » ou encore « Aube » pratiquent le financement solidaire sur une base locale pour de petites initiatives qui ne trouvent pas écho dans le secteur bancaire traditionnel. Les sommes en jeu sont modestes, mais le rôle de pionnier et d'exemple joué par ces associations est important, bien d'autres s'en étant inspirés.

---

<sup>1</sup> Le Réseau Financement Alternatif : <http://www.rfa.be>

## Vers une meilleure cohésion socio-économique

A côté des fonds publics ou parapublics et en dehors de ces grands tumultes causés par les spéculateurs de la bulle financière, il faut citer, outre les petites structures pionnières évoquées plus haut, deux acteurs privés significatifs autour desquels des dynamiques nouvelles pourraient se structurer : Crédal, coopérative de crédit, et le Réseau Financement Alternatif.

Crédal est une société coopérative qui propose à ses coopérateurs (particuliers, entreprises ou associations) de mettre leur argent au service d'emprunteurs de l'économie sociale. Elle propose au maximum un intérêt équivalent au taux d'inflation. Si sa mission peut sembler très proche du modèle initial des banques (protéger l'épargne des citoyens et la mettre au service du développement d'entreprises), soulignons qu'à cette pratique basique du métier de banquier, elle ajoute une dimension solidaire et de développement durable.

De son côté, le Réseau Financement Alternatif regroupe plus de 80 associations. En plus de son pôle de recherche et de sensibilisation grand public, le Réseau négocie pour ses membres des produits financiers solidaires, et mène une action politique auprès des banques et du gouvernement. Par ses actions, le RFA vise à réconcilier argent, éthique et solidarité. La crise financière, et la remise en cause des grandes institutions bancaires qu'elle provoque, imposent à ce réseau d'entamer une réflexion en profondeur à propos du système de financement solidaire qu'elle avait mis en place principalement avec Fortis Banque, via le compte épargne Cigale, mais aussi avec Ethias et d'autres banques telles que Triodos.

Le système « épargne cigale » est tout à fait original. En fonction du volume des dépôts souscrits sous cette forme, la banque verse un pourcentage au réseau qui se charge alors de répartir cette somme entre ses membres. Il s'agit donc bien d'un système d'épargne solidaire. Les produits financiers élaborés avec Ethias et Triodos fonctionnent plus ou moins selon le même principe, mais étant plus récents ils représentent une proportion moins importante. Aujourd'hui, ce mécanisme risque bien d'être remis en cause et suscite en tous cas un questionnement fondamental quant à sa pérennité. Est-il viable, à long terme, de construire un système de financement solidaire en partenariat étroit avec un groupe bancaire qui tire une grande partie de ses profits de jeux spéculatifs dangereux puisque qu'ils aboutissent *in fine* à l'éclatement du système ? La question est abrupte, à l'image du revers cuisant d'un système dont beaucoup d'épargnant font aujourd'hui les frais.

Si les crises sont toujours des moments difficiles, elles sont aussi très souvent le terreau de l'innovation et de l'inventivité. Pour faire simple, au vu de la teneur de nos échanges et vu le fruit de nos réflexions, on peut affirmer que, jusqu'à présent, les entreprises d'économie sociale n'ont, en règle générale, pas accordé une grande importance à l'utilisation qui est faite de leurs réserves financières. Gageons que les cataclysmes financiers et économiques dans lesquels nous sommes plongés pourront jouer un rôle de détonateur pour mettre en œuvre de nouveaux dispositifs solidaires.

A ce stade, nous voyons deux axes d'actions possibles. Le premier est facile à mettre en œuvre car il ne nécessite aucune procédure ou dispositif particulier : il s'agit simplement d'inscrire le point à l'ordre du jour des conseils d'administration et de poser les bases d'une politique de gestion qui prend en compte les dimensions éthiques et solidaires. Ces discussions peuvent déboucher sur des questionnements adressés aux banquiers traditionnels et, pourquoi pas, sur l'orientation d'une partie des réserves de trésorerie et/ou des emprunts vers des opérateurs tels que la coopérative de crédits Crédal.

La seconde est plus complexe et prendra davantage de temps, mais elle permettrait de construire progressivement des solidarités financières plus justes et, *in fine*, plus sécurisantes. Il s'agirait de créer une mutuelle de trésorerie, c'est-à-dire de gérer en commun le dépôt des réserves financières et les octrois de crédits. Même si la logique ne sera peut-être pas poussée immédiatement à son aboutissement, il s'agit dans le principe de recréer tout simplement une structure de type bancaire qui collecte le surplus d'épargne d'un côté pour le prêter aux entreprises de l'autre, et ce en refusant toute pratique spéculative, aussi rentable à court terme puisse-t-elle paraître. Une telle initiative

gagnerait probablement en efficacité si elle se développait en s'appuyant sur les acteurs existants et en valorisant ainsi les apprentissages qu'ils ont déjà réalisés.

Notre intuition est que, ici et maintenant, le terreau est prêt pour y semer pareil projet. Si les petits et grands acteurs de l'économie sociale et du non marchand veulent saisir au bond cette opportunité, incités par les questions existentielles posées par la crise financière, ils peuvent y arriver. Pour ce faire, quelques grands acteurs, tels que mutuelles, syndicats, mouvements d'éducation permanente, réseaux associatifs et fédérations d'entreprises d'économie sociale, pourraient s'unir pour recréer ensemble un opérateur financier transversal solidaire et donc durable puisqu'insensible aux spéculations.

### **En savoir plus**

- Belsif : <http://www.belsif.be>
- RFA : <http://www.rfa.be>
- Credal : <http://www.credal.be>
- Netwerk Vlaanderen : <http://www.netwerkvlaanderen.be>
- Triodos : <http://www.triodos.be>
- Ethibel : <http://www.ethibel.org>

### **Epargne de proximité**

- L'Aube : avenue des Platanes 51, 4000 Liège, tél. : 04/252 83 54
- La Bouée : rue Counson 82 E, 4970 Francorchamps, tél. : 087/27 06 48
- Les Ecus baladeurs : rue de l'élevage 2, 1340 Ottignies, tél. : 010/45 25 89
- La Fourmi solidaire : rue du Crampon 224, 7500 Tournai, tél. : 069/22 75 24
- Le Pivot : rue Neuve 70, 4820 Dison, tél. : 087/35 12 18